

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG  
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE ORDINAIRE du 04 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 04 février 2020, à 20 heures, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 28 janvier 2020

**Présents : FROMANT Gilbert, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, WILHELM Bruno, WURTH Nadia, JAECK Raymond, MAZERAND-STOCKY Laurence, JUNGMANN Frédéric,**

**Excusés : SIFFERT Francis, LEININGER André, FISCHER Jean-Marie,**

**Secrétaire de séance : WURTH Nadia**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 19 novembre 2019,
- 3° Compte – rendu des décisions prises par délégation,
- 4° Acceptation du legs de Madame Jeanne RAPP, née KUGLER / Legs de terrains en faveur de la Commune de HOMMARTING
- 5° Divers.

\*\*\*

2020-01-001 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Madame Nadia WURTH en qualité de secrétaire de séance.

2020-01-002 Approbation du procès – verbal de la séance du 19 novembre 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 19 novembre 2019, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2020-01-003 Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation

Monsieur le Maire informe les conseillers des décisions prises par délégation :

- Décision n° 2019 – 002, du 06/12/2019 : un virement de crédits, d'un montant de 685 € (prélevé sur le compte 022 : dépenses imprévues vers le compte 739223 : FPIC) a été nécessaire pour permettre la comptabilisation FNGIR / FPIC 2019. Ces écritures comptables sont transmises en fin d'année par le Trésorier.

2020-01-004 Acceptation du legs de Madame Jeanne RAPP, née KUGLER  
Legs de terrains en faveur de la Commune de HOMMARTING

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Jeanne RAPP, née KUGLER, décédée à SARREBOURG, le 19 mai 2019, demeurant de son vivant, 17 rue du Moulin à HOMMARTING, legs à la Commune de HOMMARTING, les terrains non bâtis, dont Madame RAPP est propriétaire sur la Commune de HOMMARTING.

Les terrains, situés en zone Agricole, sont cadastrés :

- Section 07, n°1, d'une superficie de 34,28 ares
- Section 07, n° 2, d'une superficie de 29,23 ares
- Section 07, n° 356, d'une superficie de 67,85 ares

La contenance totale est 131,36 ares.

Le Maire précise qu'un testament fait en la forme Authentique a été reçu par Maître Dorine BACHET, Notaire à SARREBOURG, en date du 08 novembre 2018, à HOMMARTING, concernant le legs des dits terrains en faveur de la Commune de HOMMARTING.

Aussi, les frais s'élevant à l'attribution du legs sont de 815,05 €.

Après délibération, le Conseil Municipal de HOMMARTING :

- Accepte le legs de Madame Jeanne RAPP, née KUGLER, décédée à SARREBOURG, le 19 mai 2019, demeurant de son vivant, 17 rue du Moulin à HOMMARTING ;
- Note qu'un testament fait en la forme Authentique et a été reçu par Maître Dorine BACHET, Notaire à SARREBOURG, en date du 08 novembre 2018, à HOMMARTING, concernant le legs des terrains, dont Madame RAPP est propriétaire sur la Commune de HOMMARTING, cadastrés Section 07, n°1, n° 2 et n° 356, pour une contenance totale 131,36 ares, en faveur de la Commune de HOMMARTING.
- Ouvre les crédits nécessaires pour permettre le règlement des frais d'attribution du legs,
- Autorise et Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

2020-01-005 Divers

Monsieur le Maire présente les projets de travaux ci-dessous et précise que ces dossiers sont une base de travail pour permettre de rédiger les demandes de subvention :

- présentation de l'étude de faisabilité réalisée par Moselle Agence Technique (MATEC) concernant un diagnostic des voiries et trottoirs de la Commune ;
- présentation de l'étude de faisabilité réalisée par Moselle Agence Technique (MATEC) concernant l'aménagement de la maison communale située 2 Place de l'Eglise. Plusieurs variantes sont possibles : aménagement en logements adaptés pour séniors ou espace / hall pour commerçants ambulants ;
- présentation d'un projet concernant l'immeuble communal situé 27 rue des Vosges : façade et transformation en duplex.

Monsieur le Maire informe les conseillers que :

- La Commune sera propriétaire de la maison située 3 Place des Marronniers, appartenant à la famille SEYER, à compter du 13/02/2020. La signature de l'acte est programmée auprès de l'Etude de Maître BACHET.
- L'entreprise BECK effectuera les travaux de démolition de la maison située 3 Place des Marronniers à compter du 17/02/2020.
- Cette même entreprise sera chargée ensuite d'enlever et broyer les carcasses, moteurs et autres matériaux situés à l'avant de l'immeuble communal 27 rue des Vosges.
- Les travaux de la Chapelle Saint Sébastien sont en cours : peintures, revêtement de sol.

- La commune a recruté Madame Sonia COULON, en qualité d'agent contractuel, en remplacement d'un fonctionnaire temporairement indisponible. Madame COULON est affectée au service périscolaire.

Les points suivants sont évoqués :

- Les inondations du 02/02/2020 causées par la montée de l'eau du ruisseau. Plusieurs administrés de la Rue des Vergers ont subi ce phénomène. Monsieur le Maire rencontrera le 18/02/2020, Monsieur HOPFNER, Directeur du Pôle technique de la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud, pour évoquer et demander de résoudre les problèmes liés aux inondations au sein de la commune.
- Les travaux de déploiement de la fibre sont programmés à compter du 19/02/2020.

\*\*\*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Délibération rendue exécutoire  
Pour extrait conforme  
HOMMARTING, le 06 février 2020  
Le Maire,  
Jean – Louis NISSE

